



45^{ème} Réunion du Comité permanent

Bonn, Allemagne, 14 - 15 octobre 2015

UNEP/CMS/StC45/Doc 20.1

COOPÉRATION ENTRE LA CMS ET RAMSAR

Résumé

Ce document se compose d'une note de présentation et d'une annexe incluant une actualisation du Plan de travail conjoint 2015-2017 des Conventions CMS et Ramsar. Un plan de travail a été discuté lors de la 44^{ème} session du Comité permanent (Bonn, octobre 2015), et adopté. Plus tard, en juin 2016, la 52^{ème} réunion du Comité permanent de Ramsar (Glad, juin 2016) a discuté ce plan et proposé quelques changements. Cette nouvelle version du Plan de travail conjoint avec les commentaires proposés par Ramsar est à présent soumis à la 45^{ème} Session du Comité permanent pour adoption. Le Plan de travail conjoint actualisé est organisé en cinq sections : politiques nationales ; initiatives et accords régionaux ; gestion des populations d'espèces et des écosystèmes des zones humides ; science et politique à l'échelle mondiale ; information, sensibilisation et renforcement des capacités. Le nouveau programme de travail conjoint est soumis au Comité permanent pour approbation.

COOPÉRATION ENTRE LA CMS ET RAMSAR

(Préparé par le Secrétariat)

1. Lors du Comité permanent 44 (Bonn, octobre 2015), un programme de travail conjoint (JWP) entre les Conventions de CMS et Ramsar a été examiné et adopté par le Comité permanent. Cette nouvelle version du JPW est une mise à jour du précédent JPW 2012-2014 avec quelques ajouts pour refléter les nouvelles résolutions et activités adoptées à la COP 11 de la CMS (Quito, 2014) et à la COP 12 de Ramsar (Punta del Este, 2015).
2. Lors du Comité permanent 51 de Ramsar (Gland, novembre 2015), le Secrétariat a pris note des commentaires formulés par les Parties contractantes en ce qui concerne certaines des activités du plan de travail conjoint, et a discuté avec le Secrétariat de la CMS sur la nécessité d'ajuster le JPW selon ces commentaires. Les deux Secrétariats ont travaillé sur les ajustements du JPW afin de le soumettre à l'approbation des prochains Comités permanents de chaque Convention (StC45 de la CMS en novembre 2016 et StC53 de Ramsar en 2017).
3. La nouvelle version du JPW met davantage l'accent sur la nécessité de coopération et d'échange d'informations entre les Parties contractantes des deux Conventions et de soutenir les initiatives nationales des Parties contractantes pour la mise en œuvre coordonnée de la CMS et de Ramsar. Au moment de la rédaction (septembre 2016) la CMS compte 124 Parties et Ramsar 169.
4. Le plan de travail conjoint actualisé est organisé en cinq sections : politiques nationales, initiatives et accords régionaux ; gestion des populations d'espèces et des écosystèmes des zones humides ; science et politique à l'échelle mondiale ; information, sensibilisation et renforcement des capacités.
5. Le Plan de travail conjoint actualisé est joint en Annexe à la note de présentation.

Action requise :

Le Comité permanent est invité à :

- i.) Approuver le nouveau Plan de travail conjoint CMS/Ramsar 2015-2017 ;
- ii.) Fournir des commentaires et des suggestions pour guider le Secrétariat dans sa coopération générale avec la Convention de Ramsar au cours de la période intersession allant jusqu'à la COP12.

Plan de travail conjoint 2015-2017
Secrétariats de la Convention de Ramsar et de la Convention sur les espèces migratrices
(CMS)

Ce plan contient une liste non exhaustive d'activités pour lesquelles les Secrétariats de la Convention de Ramsar et de la CMS sont convenus de coopérer dans le cadre de leur Mémoire de coopération.

1. Politiques nationales

Activités	Calendrier
1.1 Appuyer les initiatives nationales des Parties aux deux Conventions pour la mise en œuvre coordonnée de la CMS et de la Convention de Ramsar, par la diffusion de directives pertinentes encourageant la consultation entre les correspondants nationaux compétents, la représentation réciproque dans les comités et groupes de travail nationaux chargés de la mise en œuvre, la rationalisation et l'harmonisation des processus d'établissement de rapports, et la prise en compte adéquate des intérêts de Ramsar <i>et</i> de la CMS dans les Stratégies et plans d'action nationaux actualisés pour la biodiversité et dans les initiatives d'autres conventions portant sur la biodiversité.	2015-2017
1.2 Encourager la communication régulière entre les correspondants CMS et Ramsar au niveau national.	2015-2017

2. Initiatives et accords et régionaux

Activités	Calendrier
2.1 Saisir les occasions pour faciliter la participation commune (aidant la participation mutuelle si les ressources le permettent) aux réunions pertinentes organisées par l'une ou l'autre de ces Conventions, y compris celles tenues au niveau régional dans le cadre de la Convention de Ramsar et de ses initiatives régionales, celles organisées sous les auspices de la CMS concernant ses Accords, Mémoires d'entente ou autres instruments, ainsi que les ateliers sur des thèmes techniques d'intérêt commun.	2015-2017

3. Gestion des populations d'espèces et des écosystèmes des zones humides

Activités	Calendrier
3.1 Soutenir le développement d'approches des politiques et de la gestion des Parties contractantes aux deux Conventions en tenant dûment compte des connaissances scientifiques les plus récentes et des meilleures pratiques connues en matière de réseaux écologiques concernant les espèces migratrices et les zones humides.	2015-2017
3.2 Continuer d'élaborer des mécanismes conjoints de renseignement, de recherche et d'intervention portant sur les maladies de la faune sauvage.	2015-2017

Activités	Calendrier
3.3 Étudier les possibilités de créer des synergies pour répondre à d'autres situations d'urgence (telles que les mortalités massives) en application de la résolution IX.9 de la COP de Ramsar et de la résolution 10.2 de la COP de la CMS.	2015-2017
3.4 Collaborer à des activités de recherche, de gestion, d'information et de sensibilisation relatives aux sites Ramsar inclus dans le réseau de sites d'importance pour les tortues marines du Mémoire d'Entente sur la conservation et la gestion des tortues marines et de leurs habitats de l'océan Indien et l'Asie du Sud-Est (IOSEA).	2015-2017
3.5 Collaborer avec les Parties contractantes à la mise en œuvre du projet FEM sur le dugong et les herbiers dans l'océan Indien et le Pacifique occidental (si les ressources le permettent).	2015-2017
3.6 Soutenir les Parties contractantes selon les Directives opérationnelles pour les initiatives régionales dans la mise en œuvre de la Stratégie Ramsar pour les zones humides des Hautes Andes et du Mémoire d'Entente de la CMS sur les Flamants des Hautes Andes.	2015-2017
3.7 Soutenir les Parties contractantes selon les Directives opérationnelles pour les initiatives régionales dans la mise en œuvre des diverses initiatives régionales Ramsar portant sur les écosystèmes de mangroves et de récifs coralliens, et du Mémoire d'entente de la CMS sur les requins migrateurs, avec un accent particulier sur la conservation des requins, poissons-scies et raies figurant aux annexes de la CMS.	2015-2017
3.8 Continuer à améliorer l'identification des chevauchements entre les intérêts des espèces migratrices et des zones humides d'importance internationale ; et veiller à la cohérence entre l'attention portée aux « sites critiques » pour les voies de migration et aux objectifs stratégiques pour les réseaux de zones humides protégées.	2015-2017
3.9 Entreprendre conjointement des missions consultatives spécifiques à la demande des Parties contractantes lorsque les intérêts des deux Conventions peuvent être concernés (si les ressources le permettent).	Selon les besoins

4. Suivi et évaluation

Activités	Calendrier
4.1 Suivi de la mise en œuvre des Plans stratégiques des deux Conventions et évaluation des progrès accomplis à l'échelle mondiale vers la réalisation des Objectifs d'Aichi, notamment par le biais de consultations d'experts tenues sous l'égide de la Convention sur la diversité biologique et en coopération avec le Centre de surveillance de la conservation mondiale de la nature du PNUE.	2015-2017

5. Science et politique à l'échelle mondiale

Activités	Calendrier
5.1 Envisager une collaboration, si les ressources le permettent, pour la production et l'impression de synthèses portant sur l'importance de l'eau, des zones humides et des espèces migratrices dans l'économie des écosystèmes et de la biodiversité, y compris une collaboration pour de nouveaux travaux du Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST) de Ramsar dans ce domaine, et le suivi des rapports de l'étude TEEB sur l'économie des écosystèmes et de la biodiversité.	2015-2017
5.2 Diffuser aux Parties contractantes aux deux Conventions les Résolutions des COP d'intérêt commun et aligner et harmoniser chaque fois que possible les propositions de résolutions des COP sur des questions techniques d'intérêt mutuel (telles que le changement climatique, le secteur de l'énergie, les industries extractives, et l'évaluation des impacts).	2015-2017
5.3 Coordonner la participation et les déclarations conjointes lors des réunions de la Plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) dans le cadre du Groupe de liaison sur la biodiversité (BLG).	2015-2017
5.4 Publier conjointement des matériels d'orientation technique du GEST et de l'organe scientifique de la CMS d'intérêt mutuel, le cas échéant (si les ressources le permettent) à mettre à la disposition des Parties contractantes aux deux Conventions.	2015-2017

6. Information, sensibilisation et renforcement des capacités

Activités	Calendrier
6.1 Organiser efficacement la distribution réciproque aux Parties prenantes aux deux Conventions de matériel de promotion de la Journée mondiale des zones humides, de la Journée mondiale des oiseaux migrateurs, et des campagnes de sensibilisation sur les espèces de la CMS également importantes pour Ramsar ; et informer mutuellement le public au sujet de chacune de ces journées et de ces campagnes.	2015-2017
6.2 Soutenir (si les ressources le permettent) les Parties prenantes aux deux Conventions y compris par une représentation réciproque dans des ateliers de renforcement des capacités et par la recherche de moyens pour encourager l'utilisation du kit de formation sur les voies de migration (<i>Flyway Training Kit</i>) développé dans le cadre du projet FEM <i>Wings Over Wetlands</i> (WOW) ainsi que tout autre matériel de sensibilisation.	2015-2017
6.3 Rechercher des moyens novateurs pour renforcer mutuellement les capacités des Secrétariats, par exemple par des affectations de personnel, des échanges de stagiaires, des détachements temporaires réciproques de personnel lors d'événements intenses tels que les COP.	2015-2017
6.4 Collaborer dans des activités conjointes, telles que le projet sur le renforcement des technologies et des capacités dans le domaine de l'information et de la communication au sein de la CITES, de la CMS et de la Convention de Ramsar.	2015-2017